

**DECISION PORTANT SIGNATURE DES CONTRATS POUR LES FESTIVITES DE
LA VILLE DE MOISSAC DE DECEMBRE 2023****Adm N° 2023 - 114**

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,**Considérant** la nécessité, pour le service festivités, de permettre un bon déroulement des festivités de la ville de Moissac pour le mois de Décembre 2023.**DECIDE****ARTICLE 1 – OBJET ET COUT**

De signer les contrats pour la programmation des festivités de la ville de Moissac pour le mois de Décembre 2023 :

DATE SPECTACLE	SIRET	ARTISTES	CACHET	LIEU
Vendredi 22 Décembre	51297280300013	GospelEvent Céline Bertrand « Animation du marché de Noël » 21 chem Cordeau 31200 Toulouse	5 062.95 € TTC	Place Roger Delthil
Samedi 23 Décembre	51043958100024	COMPAGNIE SOUKHA Le traineau du Père Noël Emmanuelle COR « Animation de Noël » Rue des remparts 83560 Rians	3 497.33 € TTC	Déambulation dans les rues de Moissac

ARTICLE 2 - FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 21 Novembre 2023

Le Maire,



Roman LOPEZ